

République Française

-----  
DÉPARTEMENT  
DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

-----  
CANTON  
DE CAMBRAI

-----  
SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 juillet à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents : Jean-Marc BÉZÉ – BOHACZ Guillaume – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE.

Etaient absentes excusées : Elisa POULAIN – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET.

Procuration : Madame Emma PORTIER à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mr Guillaume BOHACZ.

**20240705-02**

**DÉCISION RELATIVE AU PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DU  
MILLE-CLUBS SUITE AU REFUS DE LA DETR 2024.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion en date du 22 septembre 2023, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- de lancer l'appel d'offre en conditionnant les travaux de rénovation du Mille-Clubs à l'obtention de la DETR 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la demande de subvention au titre de la DETR 2024 et à signer tous les documents s'y référant.

Il rappelle aux conseillers municipaux que, les appels d'offre ont été lancés et, que Monsieur Bédou Olivier, du cabinet CIBLE VRD, leurs a présenté les rapports d'analyse des offres 11 mars dernier.

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée que, les offres ayant une durée de validité, il conviendrait de notifier les entreprises retenues avant le 11 juillet prochain.

Monsieur le Maire précise que, le conseil municipal ne pouvait pas délibérer avant car, afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, nous étions dans l'attente du devis pour la superstructure, imposée pour pouvoir répondre aux normes acoustiques en vigueur et préserver la tranquillité du voisinage. Ce dernier devait nous parvenir, vendredi dernier, mais, nous l'avons reçu le mardi 2 juillet 2024.

Monsieur le Maire souligne que, cette étude et les travaux complémentaires qui en découlent, représentent un effort financier supplémentaire considérable (de 84 007 € 57 HT pour l'étude, la

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 16 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 16 juillet 2024

superstructure et la variante imposée correspondante) mais, jugé nécessaire par le conseil municipal, pour le bien-être du voisinage.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, le courrier de notification officiel pour la DETR 2024 n'est pas encore parvenu en mairie car, Monsieur le Sous-préfet, en raison des élections, est en réserve électorale. Mais, fin mai, par échange téléphonique, Monsieur le Sous-Préfet a informé Monsieur le Maire que, notre demande a été refusée cette année et, qu'il conviendrait de refaire une demande pour 2025.

Cependant, Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée que, les services de la Sous-préfecture nous ont recontactés ultérieurement par mail pour nous avertir, que contrairement à ce qu'il nous avait été dit fin mai, nous ne pourrions plus faire de demande pour ce projet car, une seule demande de reconduction est autorisée et nous l'avons faite en 2024.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, la réalisation de ce projet a été conditionnée à l'obtention des deux subventions ADVB et DETR et, que ce refus remet donc en cause cette décision du conseil municipal.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée, qu'il convient de remettre au vote ce projet.

Afin de pouvoir prendre une décision, Monsieur le Maire rappelle que, 756 000 € sont prévus au budget 2024 pour ce projet et, que le coût total TTC des travaux, avec la superstructure, est de 803 247 € 79. Il manque donc, 47 247 € 79, que le conseil municipal peut affecter par décisions modificatives s'il décide de réaliser ce projet.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux quelle suite, ils souhaitent apporter au projet de rénovation du Mille-Clubs, suite au refus de la DETR 2024 :

1/ Abandonner le projet,

2/ valider le projet et faire une demande de subvention à la CAC, au titre du Fonds de Solidarité pour les Villes et les Villages, pour un montant de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de valider le projet de rénovation de la salle du Mille-Clubs et de réaliser les travaux,
- qu'aucun autre investissement conséquent ne sera réalisé dans la commune jusqu'à la fin de ce mandat,
- de prendre les décisions modificatives au budget 2024 pour pouvoir affecter les fonds nécessaires à la notification des marchés,
- de faire une demande de subvention à la CAC, au titre du Fonds de Solidarité pour les Villes et les Villages, de 50 000 €, pour Lot 7 : Voirie Réseaux Divers, d'un montant de 119 292,80 € HT,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité pour les Villes et les Villages, pour un montant de 50 000 € auprès de la CAC,
- d'autoriser Monsieur à signer la convention relative à cette demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité pour les Villes et les Villages avec la CAC et tous les documents s'y référant.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Pour extrait conforme

La Secrétaire,  
Guillaume BOHACZ

Le Maire,  
Bernard HUREZ.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 16 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 16 juillet 2024